

Fiche programme N°1

Mobilité et plan communal de mobilité (PCM)

Crédo : La gestion de la mobilité doit se baser sur un PCM

Le PCM est un outil prospectif de planification de la mobilité des personnes et des marchandises qui se base sur la prise en compte de tous les modes de déplacement.

Le PCM rassemble tous les acteurs concernés autour d'un même projet, afin d'obtenir un consensus et que les réalisations concrètes sur le terrain soient plus aisées.

Le PCM offre une vision globale de la mobilité sur l'ensemble du territoire concerné, le PCM constitue un outil efficace pour faciliter la décision communale. Il permet une programmation des investissements, tant sur les voiries communales que sur d'autres voiries et donc de planifier au mieux les travaux à entreprendre, par exemple dans le cadre du plan triennal.

Le PCM se réalise en plusieurs étapes et traite de différents thèmes. Parmi ceux-ci la problématique scolaire est prioritaire.

Ce plan communal de mobilité définit des objectifs et un programme d'actions constitué de mesures variées : aménagements, signalisation, feux tricolores, réalisation de bandes bus, infrastructures cyclables, cheminements pour piétons, politique de stationnement, amélioration de l'offre en transport public, communication... mais aussi la prise en compte de la délivrance des permis d'urbanisme, de lotir, socio-économiques... .

L'élaboration d'un PCM requiert la création d'un Comité de suivi chargé d'accompagner la commune tout au long du processus de conception du PCM, en donnant son avis sur les différentes phases de réalisation. Outre les représentants de la commune (différents services concernés), il est composé de membres de :

- l'administration ayant en charge les autoroutes et les routes ;
- l'administration ayant en charge les transports ;
- l'administration ayant en charge les pouvoirs locaux ;
- l'administration ayant en charge l'aménagement du territoire ;
- la ou les sociétés de transport en commun couvrant la commune » (TEC).

La multiplicité des acteurs concernés, autrefois un frein, voire un obstacle, à la conception et à la mise en œuvre de projets, devient dans ce cadre un élément essentiel de leur développement.

Cette commission de suivi peut être complétée par d'autres acteurs de la société dont notamment :

- les représentants des cyclistes ;
- les experts en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- les experts de la sécurité routière ;
- des représentants de sociétés privées génératrices de trafic jugé majeur ;

La Commune est censée nommer un **Conseiller en Mobilité**.

Réunir chaque année le comité de suivi de la mise en œuvre du PCM constitue une obligation légale eu égard au décret du Gouvernement wallon sur l'accessibilité locale.

Application à la commune de Jalhay

Un PCM serait souhaitable pour établir une stratégie de réalisation des objectifs futurs, de ceux qui sont déjà considérés depuis plusieurs années et pour vérifier le bien-fondé des réalisations récentes.

- Traversées des villages
- Mobilité scolaire / sécurité des écoliers
- Sécurité des déplacements en général
- Liaison douce entre villages
- Transports en commun
- Aide aux personnes à mobilité réduite
- Aménagement urbanistique
- Protection de la ruralité

Le Conseiller en mobilité en est une cheville ouvrière essentielle qui peut cependant être chargé d'autres rôles à temps partiel, comme celui du Conseiller en Energie.

Le comité de suivi peut être assemblé avec l'aide de la CLDR.

Commentaires reçus lors de l'enquête citoyenne de février 2018

- ✓ *Aucune politique d'ensemble*
- ✓ *Assurer un cheminement piéton/vélo en toute sécurité, sur tout le territoire.*
- ✓ *Aménager la circulation, le stationnement et la sécurité dans les villages*
- ✓ *Entretien et embellissement des voiries communales*
- ✓ *Rénover les trottoirs et les routes d'accès*
- ✓ *Laisser les enfants aller à l'école à pied*
- ✓ *Vitesse inadaptée des voitures et non-respect des feux. Casses vitesse*
- ✓ *Beaucoup de travaux récents, mais jamais d'aménagement pour les cyclistes*
- ✓ *Dépôt des enfants à l'école (Jalhay) : embouteillages alors qu'il y a un parking à 10m. Sécurité en question*
- ✓ *Eclairage dans le centre des villages*
- ✓ *Plus de bus et plus de point de covoiturage*
- ✓ *Déneiger un peu mieux les routes en hivers*
- ✓ *Développement du Ravel*